

## Elfte Sitzung – Onzième séance

Montag, 21. März 1977, Nachmittag

Lundi 21 mars 1977, après-midi

15.30 h

Vorsitz – Présidence: Herr Wyer

77.009

### Finanzplan 1978–1980

#### Plan financier 1978–1980

Fortsetzung von Seite 234 hiervor

Suite de la page 234 ci-devant

#### Antrag der Kommission

Zustimmende Kenntnisnahme vom Finanzplan

#### Antrag Muret

Kenntnisnahme in ablehnendem Sinn

#### Motion Carobbio zum Finanzplan

Siehe Seite 261 hienach

#### Proposition de la commission

Prendre acte du plan financier en l'approuvant

#### Proposition Muret

Prendre acte du plan en le désapprouvant

#### Motion Carobbio concernant le plan financier

Voir page 261 ci-après

**M. Richter**, rapporteur: Votre commission a pris acte sans remarque particulière des tableaux 1 à 9 du plan financier de la Confédération pour les années 1978 à 1980 incluant également les perspectives financières pour 1981. En modifiant les données du plan financier établi le 28 janvier 1976 pour les années 1977 à 1979, le Conseil fédéral prévoit le retour à l'équilibre des finances fédérales pour la fin de la présente législature, pour autant bien entendu que le paquet fiscal soit approuvé. Par vos travaux de la semaine passée, vous avez intégré au droit ordinaire les compressions effectuées depuis 1975 et revisé un bon nombre de lois qui permettront ainsi de réaliser des économies substantielles – 530 millions en 1978, 630 environ en 1979. Par rapport aux chiffres avancés en 1976 le Conseil fédéral, grâce à l'effort qu'il a accompli, et le Parlement ont réussi à obtenir une réduction de dépenses supputée à 1,7 milliard de francs en 1978, 2,5 en 1979 et 3,9 milliards en 1981. Les dépenses, d'après ce plan, évolueront annuellement entre 1,6 et 4,8 pour cent dans les limites souhaitées et supputées de l'évolution du produit national brut. Sur le plan des recettes l'institution de la TVA ne traduira ses effets complets, nous vous le rappelons, qu'à partir de 1979, première année de rendement normal du nouvel impôt, et c'est alors que nous obtiendrons l'équilibre réel de nos finances.

Comme le rappelle le Conseil fédéral dans son rapport, il est évident que les perspectives financières de la Confédération seraient alors tout autres si le nouveau régime fiscal venait à être refusé lors de la votation populaire du 12 juin 1977. Le budget se solderait à nouveau par des excédents de dépenses, de l'ordre de deux à trois milliards par an, ce qui ne saurait être toléré. Dès lors, soyons en conscients dès maintenant, les choix possibles

de solutions de rechange ne seraient pas nombreux. Faudrait-il démanteler l'acquis, prendre des mesures urgentes en matière fiscale, relever les impôts directs, ou l'ICHA? De toute façon, bien que certains d'entre vous soient sans doute d'un avis différent, nous ne pouvons nous empêcher de penser que les perspectives de rechange, quelles qu'elles soient, n'offriront que de plus mauvaises solutions, l'impasse budgétaire ne pouvant durer éternellement.

Les discussions de la commission, après des considérations d'ordre général, ont porté principalement sur l'examen d'une proposition de M. Schmid-St-Gall demandant de stabiliser les dépenses militaires des années 1978 et 1979 au niveau du budget 1977, soit à 3,162 milliards. Après avoir entendu à ce sujet le chef du Département militaire fédéral, la commission a repoussé cette motion par 17 voix contre 8, estimant que les perspectives internationales d'aujourd'hui, le développement des investissements en cours – conformes à une planification fort bien faite – postulent le maintien d'une liberté d'action dans ce domaine, liberté contrôlée bien entendu par les commissions des affaires militaires de gestion et des finances et par le Parlement comme cela se doit.

En foi de quoi nous vous demandons de prendre acte à votre tour du plan financier qui vous est présenté.

**Eisenring**, Berichterstatter: Mit dem vorliegenden Finanzplan des Bundes, der das Datum vom 9. Februar 1977 trägt, hat der Bundesrat die gesamte Finanzplanung, wie er das selber ausdrückt, auf neue Grundlagen gestellt. So insbesondere in Berücksichtigung und damit auch in Erwartung der Annahme der Mehrwertsteuer, d. h. des Finanzpaketes vom Juni.

Wir haben bekanntlich in diesem Saal im vergangenen Jahr eine neue Finanzplanung unter Zugrundelegung der veränderten wirtschaftlichen Verhältnisse gefordert. Dieser Finanzplan sollte bis 1980 dauern. In der Finanzkommission wurde anschliessend die Meinung zum Ausdruck gebracht, dass über das Jahr 1980 hinaus Perspektiven anzustellen seien, die der Bundesrat inzwischen ebenfalls darlegt hat. Zu seinen Gunsten ist allerdings zu erwähnen, dass er bisher schon Schätzungen auch für 1980 und 1981 bekanntgab, wobei es sich allerdings um Hochrechnungen – immer noch im «System» der früheren Euphorie – handelte.

Der Bundesrat bekennt nun ganz offen, dass «wesentliche Änderungen» in bezug auf die Zahlen eingetreten seien. Indirekt ist er damit auch dem Gehalt der Sparmotion der beiden Räte entgegengekommen, um das Gleichgewicht des Bundeshaushaltes bis Ende der laufenden Legislaturperiode wieder herzustellen. Allerdings muss ausdrücklich vorbehalten bleiben, dass Konjunkturförderungsmassnahmen sich ausserhalb dieses Finanzplanes bewegen würden.

Es sind vorab zwei Zahlen im Vergleich zum Finanzplan 1976 festzuhalten, nämlich, dass gegenüber dem Finanzplan 1976 für 1978 1,7 Milliarden und für das Jahr 1981 3,9 Milliarden Franken weniger Ausgaben verbucht sind. Die Wachstumsraten sind indessen nicht blockiert worden. Sie bewegen sich in diesen Jahren zwischen 1,6 bis 4,8 Prozent. Man geht dabei von der Annahme aus, dass ein weiterer Anstieg des Bruttosozialproduktes erzielt werden könnte. Ein «finanzpolitischer Schwangerschaftsabbruch» findet also im Gegensatz zu vielen Meinungen nicht statt. Die Ausgaben werden weiterhin steigen; ich verweise diesbezüglich auf die Zahlen, die der Bundesrat in diesem Bericht sehr einlässlich dargelegt hat.

Für den Fall, dass das Finanzpaket verworfen werden sollte, werden sich allerdings völlig neue Überlegungen aufdrängen. Ich verweise darauf, dass der Bundesrat selbst ausführt, es würden sich dann «andere Perspektiven» zeigen. Als Detail sei erwähnt, dass für 1978 dann sicher ein Defizit von über 2 Milliarden resultieren würde, später von 2,5 Milliarden und noch mehr, ohne allfällige Auswirkun-

gen eines weiteren oder weiterer Konjunkturförderungsprogramme. Der Bundesrat stellt in Aussicht, ohne zu spezifizieren, was darunter zu verstehen sei, dass im Falle der Verwerfung der Vorlage «dringliche Massnahmen», und zwar sowohl auf der Einnahmen- wie auf der Ausgabenseite, zu erwarten seien. Ob «dringlich» im Sinne des zeitlichen Ablaufes oder «dringlich» im Sinne des Verfassungsrechtes zu verstehen sei, kann im Moment dahingestellt bleiben. Auf jeden Fall wäre auch bei dringlichen Massnahmen auf der Einnahmen- wie auf der Ausgabenseite gleichzeitig mit einer weiteren, noch stärkeren Verschuldung zu rechnen, soweit einmal der Kapitalmarkt auch unter veränderten Verhältnissen überhaupt noch die unerlässlichen Mittel zur Verfügung stellen würde.

Wir kommen damit zum Ergebnis, dass der Bundesrat der Zielsetzung der Motion gefolgt ist (unter Ausklammerung der Konjunkturförderungsmassnahmen und deren Finanzierung), dass die Entwicklung des Bundeshaushaltes in den Rahmen des Anstiegs des Bruttosozialproduktes hingestellt und in diesem Sinne die Ausgabensteigerung gegenüber bisher verkürzt wird. Er trägt damit der Tatsache teilweise Rechnung, dass sich von 1960 bis 1975 das Bruttosozialprodukt wohl vervierfacht, die Einnahmen aber nicht standgehalten und die Bundesausgaben sich verfünffacht haben, also eine Verzerrung eingetreten ist. Nachdrücklich möchte ich erneut erwähnen, dass dem Finanzplan kein Konjunkturförderungsprogramm zugeordnet ist und zugeordnet werden kann. Je nach der Entwicklung der Verhältnisse wird die laufende Ueberprüfung zu neuen Ergebnissen bezüglich des Finanzplanes führen (rollende Finanzplanung).

In der Kommission haben wir uns nicht länger über den Finanzplan unterhalten. Der Bundesrat beantragt, wie erwähnt, lediglich Kenntnisnahme, und ich bitte Sie, in diesem Sinne Kenntnis zu nehmen.

**Albrecht:** Bei der Revision des Bundesbeschlusses vom 23. Dezember 1959 über die Verwendung des für den Strassenbau bestimmten Anteils am Treibstoffzollertrag ist eine flexiblere Verteilung des Grundzollertrages vorgesehen.

In der Botschaft ist dargelegt, dass nur noch zwei Prozentsätze festgelegt werden, nämlich ein Anteil von 65 Prozent für sämtliche Baubeurträge für National- und Hauptstrassen sowie für die sukzessive Eliminierung von Niveauübergängen und ein solcher von 35 Prozent für Beiträge an die Kantone. Der Bundesrat soll jeweils für die Dauer von mindestens vier Jahren Quoten für die einzelnen Baubeurträge bestimmen.

Bekanntlich steht bereits mehr als die Hälfte des Nationalstrassennetzes in Betrieb, und so stellt sich gebieterisch auch die Frage der Betriebs- und Unterhaltskosten, die dringend neu geregelt werden müssen. Es zeigt sich mit aller Deutlichkeit, dass die Kantone die erheblichen jährlichen Aufwendungen für den Unterhalt und die polizeiliche Ueberwachung der Nationalstrassen nicht mehr selbst zu tragen vermögen. Eine diesbezügliche Botschaft vom 24. April 1974 liegt gegenwärtig zur Behandlung bei der ständerätslichen Kommission. In dieser Botschaft wird unter anderem ausgeführt, dass für die Unterhaltsbeiträge dieselben Subventionsansätze gelten sollen wie für den Bau der Nationalstrassen. Gleichzeitig wird festgehalten, dass keine zusätzlichen Bundesmittel dafür beansprucht werden dürfen, was angesichts der Finanzlage verständlich ist. Die Uebernahme dieser Betriebs- und Unterhaltskosten muss meines Erachtens nach dem Verursacherprinzip via Treibstoffzollertrag finanziert werden.

Heute geht es mir lediglich darum, dass der Bundesrat erklärt, dass im Rahmen des 65-Prozent-Anteils für Baubeurträge auch die Betriebs- und Unterhaltsbeiträge eingeschlossen werden können, was zwangsläufig ein Erstrecken des langfristigen Bauprogramms zur Folge hätte, was verantwortet werden kann.

Ich danke dem Bundesrat zum voraus für seine Antwort.

**M. Muret:** C'est à la dernière seconde que j'ai déposé ma proposition. Je pense qu'il n'est pas besoin de la motiver. Tout ce que nous avons dit la semaine dernière - et nous en avons dit pas mal - suffit très amplement pour expliquer que nous ne pouvons pas approuver un plan qui est le résultat même de tout ce que nous avons combattu il y a quelques jours.

**Präsident:** Im Rahmen dieses Finanzplanes behandeln wir auch die Motion Carobbio. Er begründet sie.

#### *Wortlaut der Motion Carobbio*

Die Ausgaben für die Landesverteidigung in den Jahren 1978 bis 1980 werden beschränkt auf höchstens 3 Milliarden.

Der Bundesrat verwendet die so eingesparten Beträge für Investitionen im öffentlichen Verkehr und für Sonderhilfen an die Industrie in den von der Rezession am meisten betroffenen Regionen.

#### *Texte de la motion Carobbio*

Les dépenses consacrées à la défense nationale pendant les années 1978 à 1980 seront plafonnées à 3 milliards de francs.

Le Conseil fédéral affectera les économies ainsi réalisées aux investissements dans les transports publics et à l'aide spéciale aux industries des régions les plus touchées par la récession.

**M. Carobbio:** On a beaucoup discuté, la semaine dernière, des économies à réaliser pour équilibrer les finances fédérales. Parmi les nombreuses décisions de freinage des dépenses que la grande majorité de ce Conseil a prises, une seule touche le domaine de la défense. Je me réfère ici aux 10 millions de réduction pour la protection civile et il s'agit encore d'une réduction qui sera portée à la charge des propriétaires d'immeubles et par là des locataires. Pourtant, les dépenses pour la défense nationale atteignent 20 pour cent du budget de la Confédération, soit plus de 3 milliards par an. Le choix qui en ressort est clair. On est d'accord de freiner toutes les dépenses, en particulier celles d'intérêt collectif et social, mais on oppose de la résistance quand il s'agit de mettre en discussion, réellement, l'accroissement des dépenses militaires, cela constitue à notre avis un fardeau énorme et disproportionné aux nécessités réelles d'une simple défense nationale. Nous connaissons les objections. La situation internationale ne permet pas de réduction ultérieure; on dit, du reste, qu'on a déjà réduit, ces dernières années, la part des dépenses militaires dans le total du budget. Plusieurs porte-parole des partis gouvernementaux ont déjà mis «les mains en avant» en se prononçant contre tout nouveau ralentissement de l'accroissement des dépenses pour la défense nationale. Nous en prenons acte. Il s'agit d'un choix qui confirme notre critique sur les vrais buts de toute la politique économique et financière du gouvernement. Un choix auquel devraient une fois réfléchir sérieusement les socio-démocrates qui, malgré toute leur bonne volonté et leur honnêteté à vouloir accepter le jeu bourgeois des économies, ont vu, la semaine dernière, toutes leurs propositions repoussées clairement et fermement, y compris les plus modérées.

C'est ainsi qu'on a plafonné les dépenses pour l'assurance-maladie; on a ralenti l'accroissement des dépenses pour l'école primaire, pour la formation professionnelle, pour les bourses d'études, pour la recherche, pour l'aide à la construction de logements à caractère social. Mais on refuse de se demander si ce que nous dépensons dans le secteur de la défense nationale ne dépasse pas les nécessités du pays. Et pourtant, M. Grobet l'a rappelé la semaine dernière à cette tribune, un sondage a clairement indiqué que la population voit une possibilité réelle d'économie avant tout dans le secteur des dépenses militaires. En ce qui nous concerne, comme je l'ai souligné mardi dernier dans mon intervention d'entrée en matière sur les

nouvelles mesures visant à équilibrer les finances fédérales, nous croyons que c'est justement dans le secteur des dépenses moins utiles à la collectivité que l'on doit chercher à réaliser des économies afin de libérer des fonds pour les affecter à d'autres tâches plus utiles, surtout dans une situation de crise comme celle que nous vivons. Or les dépenses militaires, dans la mesure où elles vont au-delà des nécessités d'une simple défense de résistance, ne sont d'aucune utilité ou presque pour l'économie. C'est le cas des dépenses pour l'achat de l'avion de combat. Plus d'un milliard dépensé à l'étranger! Les fameuses compensations dont on a beaucoup parlé sont loin d'être réalisées malgré des commandes de l'ordre de 12 millions passées par Northrop à des firmes suisses. Il en va de même des ordres passés sous le couvert de la relance économique qui ont permis d'attribuer 350 millions à une entreprise multinationale qui ne connaît pas de problème. C'est en général le cas des programmes d'armement comme celui qui porte, pour les prochaines années, sur l'achat d'armes sophistiquées et très chères à l'étranger en particulier. On pourrait poser aussi la question de l'utilité économique de toute une série de dépenses militaires dans le domaine de l'organisation des troupes, de leur instruction, de l'administration militaire.

Etant donné qu'il est urgent de mettre un terme à la progression d'un tel type de dépenses, la motion vise à fixer le principe d'une stabilisation des dépenses pour la défense nationale, cela à 3 milliards par an pour les années 1978 et 1979.

Les raisons que je viens de développer font ressortir que le moment est venu de procéder à ce plafonnement et d'affecter les ressources ainsi libérées à d'autres tâches présentant un plus grand intérêt pour la collectivité: investissements dans le secteur des transports publics par exemple, dans l'enseignement, la recherche ou, comme le demande la motion, en vue d'aider les industries des régions les plus touchées par la crise. Vu l'utilité nulle ou presque de certaines dépenses militaires, on peut récupérer des sommes importantes soit en réduisant l'achat d'armes qui ne sont pas absolument nécessaires à notre défense, soit en différant leur achat dans le temps. La proposition de la motion ne fait du reste que reprendre une idée semblable émise en commission par notre collègue Schmid-St-Gall. Elle ne met pas en cause le principe de la défense nationale mais fixe une limite des dépenses totales, y compris celles relatives à la protection civile, au niveau de ce qui peut suffire, et très largement, pour une guerre défensive. Le plafonnement peut être obtenu, je le répète, sans porter atteinte à notre potentiel de défense. Il suffirait par exemple de revoir le programme d'armement annoncé pour les prochaines années, programme qui prévoit de nouvelles dépenses de l'ordre de 550 millions.

Si nous renonçons, durant les deux prochaines années, à acheter des munitions lumineuses pour 100 millions ou à commander à l'étranger des armes antichars pour 350 millions, je crois que cela ne sera pas si grave.

D'autres solutions pourraient être trouvées, par exemple par le biais d'une réorganisation de l'instruction militaire qui viserait à réduire les cours de répétition. Le Département militaire fédéral a les moyens et les possibilités de trouver ces solutions. Voilà donc une alternative concrète. Si nous voulons la saisir, nous devons voter le plafonnement proposé des dépenses militaires.

**Auer:** Die freisinnig-demokratische Fraktion hat sich mit der Frage einer allfälligen Kürzung der Militärausgaben eingehend beschäftigt. Gestatten Sie mir dazu drei Vorbemerkungen:

Erstens: Wir halten die Armee, ebenso wie die AHV, nicht für eine heilige Kuh, an der keine Kritik geübt werden darf. Das Zweite: Wir verdächtigen nicht gleich jeden, der Einsparungen beim Militär für möglich hält, als einen potentiellen Gegner der Landesverteidigung. Drittens: Es ist politisch verständlich, dass – wenn schon überall gespart werden soll – die Forderung aufgestellt wird, auch beim

Militär sei der Hobel anzusetzen. In der Tat sind denn auch, was leider in der Botschaft und im Finanzplan nicht steht und anderweitig nicht publiziert worden ist, die Ausgaben für das Militär gegenüber dem Finanzplan im Januar 1976 bereits herabgesetzt worden, nämlich um 260 Millionen Franken pro 1978 und um 218 Millionen pro 1979, also immerhin um 8 bzw. 6,3 Prozent.

Die freisinnige Fraktion ist zum Schluss gekommen, dass aus den folgenden, primär finanzpolitischen Überlegungen eine weitere Reduktion nicht angebracht ist. Erstens: Das Militärdepartement war das erste und lange Zeit das einzige Departement, das über eine Finanzplanung verfügte und sich auch daran gehalten hat. Es geht nicht an, es nun dafür quasi zu bestrafen. Zweitens: Der Anteil der Militärausgaben zu den Gesamtausgaben des Bundes hat sich allein seit Ende der sechziger Jahre von durchschnittlich rund 25 auf 20 Prozent, 19 Prozent und im laufenden Budget auf 18,3 Prozent vermindert. Drittens: In den letzten zwölf Jahren (Rechnung 1965 bis Budget 1977) sind die Gesamtausgaben des Bundes um 225 Prozent angestiegen, dabei die Ausgaben für Unterricht und Forschung um 502 Prozent, jene für soziale Wohlfahrt um 354 Prozent, die Ausgaben für die Beziehungen mit dem Ausland um 309 Prozent, für Verkehr und Energie um 185 Prozent und jene für die Landwirtschaft um 167 Prozent, die Ausgaben für die Landesverteidigung jedoch nur um 99 Prozent, also nicht einmal halb so stark wie die Gesamtausgaben. Gemessen an der Entwicklung des Volkseinkommens haben sich diese Ausgaben in den letzten zwölf Jahren um rund ein Drittel vermindert.

Viertens: Bedenklich ist vor allem der reale Rückgang der Ausgaben für die materielle Rüstung. Diese betragen im Durchschnitt der Jahre 1967-1969 670 Millionen Franken, in den letzten Jahren 1975-1977, (1975 Rechnung, 1976 und 1977 Budget) 935 Millionen Franken; das bedeutet, unter Berücksichtigung der Teuerung von etwa 55 Prozent, real einen Rückgang von 670 auf etwa 600 Millionen Franken im Jahr.

Fünftens: Diese Entwicklung hat nicht nur einen militärischen und materiellen Aspekt, sondern im weitesten Sinne auch einen sozialen: Wenn wir schon die Landesverteidigung bejahen, wenn wir schon erwarten, dass unsere jungen Männer gegebenenfalls ihr Höchstes aufs Spiel setzen, nämlich ihr Leben, so haben wir auch die Schuld und Verpflichtung, sie bestmöglichst auszurüsten. Das haben wir ungenügend getan. Es ist z.B. den an vorderster Front kämpfenden Soldaten gegenüber nicht zu verantworten, dass sie nach wie vor über eine ungenügende Panzerabwehr verfügen. Sie müssen im Graben liegen, bis feindliche Panzer auf 200 bis 300 Meter herangerückt sind, derweil die Infanterie anderer Armeen schon seit 20 Jahren über Waffen verfügt, die eine Abwehr aus einer Distanz von 1000 Metern gestattet.

Sechstens: Auch ein Vergleich der Militärausgaben anderer Länder zeigt, dass wir an einer unteren Grenze angekommen sind. Gemessen am Bruttonsozialprodukt betragen 1975 die Ausgaben für die Landesverteidigung – bei aller Problematik solcher Vergleiche – in der Sowjetunion 11 bis 13 Prozent, in den USA (mit einem weit höheren Realinkommen freilich) 6 Prozent, in England 4,9 Prozent, in Frankreich 3,9 Prozent, in der Niederlanden 3,6 Prozent, in Schweden, mit dem wir uns gerne vergleichen, 3,4 Prozent, in Italien 2,6 Prozent und in der Schweiz 1,8 Prozent, also etwa halb soviel wie in den anderen westlichen Ländern. (Quelle: The Military Balance 1976/77, I.I.S.S., London 1976.) Niedriger ist diese Quote nur noch in Österreich, Irland, Finnland, Luxemburg – und vermutlich in Liechtenstein. Zur Erinnerung: In Israel bezifferten sich diese Ausgaben 1975 auf 36 Prozent. Oder wenn Sie die Kopfquoten betrachten: In Schweden betragen 1975 die Militärausgaben pro Kopf 298, in der Schweiz 125.

Siebentens: Es mag möglich sein, dass bei Ausbildung und Verwaltung weitere Einsparungen möglich sind. Dann sage man uns aber wo! Achtens: Ich war im Dezember

1956 nach der Ungarn-Krise hier als Berichterstatter, und erinnere mich, wie das Parlament in einer Begeisterung Militärausgaben zu beschliessen suchte. Dabei war gar nichts abstimmungsreif. Das ist auch finanzpolitisch das Problematische der Militärausgaben, dass Sie nicht, wie wenn Sie in einen Laden einkaufen gehen, falls die Lage es erfordert, einfach etwas anschaffen können. Es geht beispielsweise bei den Uebermittlungstruppen, wo ich die Verhältnisse einigermassen kenne, acht bis zehn Jahre, bis eine Waffe bei der Truppe eingeführt ist. Und die Älteren unter Ihnen werden sich der Wehranleihe von 1936 erinnern. Wenn Sie den Bericht des Generals über den Aktivdienst 1939 lesen, sehen Sie, dass diese Kredite bei Kriegsbeginn nur zu einem kleinen Teil ausgeschöpft waren, gar nicht ausgeschöpft werden konnten, weil eben die Ausrüstung der Armee eine langfristige Planung und Vorbereitung erfordert.

Neuntens: Wenn gesagt wird, man spare zu Lasten der Armee im sozialen Bereich, ist darauf zweierlei zu antworten: Erstens: Die Entwicklung in den letzten Jahren beweist das Gegenteil, die Ausgaben für das Soziale sind 3,5mal stärker angestiegen als jene für das Militär. Zweitens: Selbst der neue Finanzplan 1977 bis 1979 sieht – bei einer Erhöhung der Gesamtausgaben um 28,4 Prozent – eine Steigerung der Ausgaben für die soziale Wohlfahrt um 31,1 Prozent vor, derweil für die Landesverteidigung nur 22,9 Prozent geplant sind. Die Ausgaben im sozialen Bereich wachsen also weiterhin stärker an als die Gesamtausgaben, jene für die Armee hingegen weniger.

Zusammenfassend: Wir finden, dass beim Militär gespart werden muss, wo es möglich ist; aber wir halten es nicht für richtig, dass wir nun unsere Finanzmisere auf dem Buckel der Armee zu lösen suchen. Denn diese Finanzmisere ist nicht auf eine Ausgabenübermarchung im Militär, sondern in anderen Bereichen zurückzuführen. Die freisinnig-demokratische Fraktion hält aus diesen primär finanzpolitischen, aber auch aus militärischen Gründen eine weitere Reduktion nicht für angebracht. Wenn schon argumentiert wird, das Sparprogramm sei im Hinblick auf den 12. Juni quasi auch eine Informationsübung für das Volk, dann sollte man auch den Mut haben, ihm über die tatsächliche Entwicklung der Ausgaben für die Landesverteidigung in den letzten Jahren Rechenschaft abzulegen.

**Bommer:** Ich bitte Sie ebenfalls, die Motion Carobbio abzulehnen. Ein so salopper Motionstext, wie ihn Herr Carobbio vorlegt, lässt den Verdacht aufkommen, dass er nicht das meint, was er sagt. Er ist damit der Linie treu geblieben, die er seit seinem Eintritt in diesen Rat konsequent verfolgt. Er hätte mich enttäuscht, wenn er nicht auch noch bei der Behandlung des Finanzplanes 1978 bis 1980 einen Versuch gemacht hätte, eine Attacke gegen unsere Landesverteidigung zu reiten. Welches Endziel er damit verfolgt, sieht man bereits vom Schiff aus. Er hat es übrigens vorhin selber gesagt: Eine flügelhafte Armee, die gerade noch vegetieren kann. Herr Carobbio hat offenbar übersehen, was einem gewissenhaften Parlamentarier nicht passieren dürfte, dass die Ausgaben für die Landesverteidigung stark in den Rückstand geraten sind. Ich möchte die Angaben, die Herr Auer jetzt gemacht hat, noch ganz kurz ergänzen.

Die Ausgaben in den Jahren 1960 bis 1977 nahmen im Durchschnitt jährlich um zirka 6 Prozent zu, während wir z. B. bei der sozialen Wohlfahrt und bei Unterricht und Forschung eine durchschnittliche jährliche Zunahme von 12 Prozent zu verzeichnen haben. Im ursprünglichen Finanzplan waren die Ausgaben für die Landesverteidigung bereits gekürzt. Nun sind sie im neuen Plan für das Jahr 1978 nochmals um 228 Millionen und für 1979 um 188 Millionen reduziert worden. Nun will die Motion nochmals kürzen. Als Rechtfertigung dafür will sich der Motionär als Anwalt der Industrie und des öffentlichen Verkehrs versuchen.

Er hat wahrscheinlich noch nicht gemerkt, dass auch Militärausgaben Investitionen sein können, und dass auch

durch die Militärausgaben Arbeitsplätze gesichert werden. Auf Seite 30 der Botschaft ist zu lesen, dass die Hälfte der zirka 2,6 Milliarden betragenden Ausgaben mit Investitionscharakter auf militärische Bauten und Materialbeschaffungen entfallen. Die Ausgaben für Bauten kommen ganz und diejenigen für Materialbeschaffungen zu einem grossen Teil der inländischen Wirtschaft zugute. Ich könnte mir gut vorstellen, dass Herr Carobbio bei seinen Anhängern nicht besonders gerühmt wird, wenn sie erfahren, wie er mit unseren Arbeitsbeschaffungsmassnahmen umgeht.

Noch eines: Jeder Staat, der etwas auf sich hält und seine Errungenschaften und auch seine Wohlfahrt sichern will, muss sich auch nach aussen stark machen durch eine angemessene und glaubwürdige Landesverteidigung. Wer es mit der Verantwortung ernst nimmt, kann eine so wichtige Aufgabe des Staates nicht derart vernachlässigen. Die Motion Carobbio ist ein Anschlag auf unsere Landesverteidigung. Sie ist deshalb abzulehnen.

**M. Morel:** Depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette enceinte, je suis frappé par la relative mauvaise humeur que suscitent certaines interventions au sujet de notre défense nationale. Les passions s'éveillent, le dialogue devient difficile. Celui qui trouve que l'on consacre trop d'argent à notre défense nationale est immédiatement classé parmi les mauvais Suisses. On ne l'écoute plus, ou bien on tourne ses propos en dérision. Mais celui qui ose prétendre que notre effort en matière de défense nationale est insuffisant est aussi un peu trop rapidement pris pour un militariste à la solde des marchands de canons.

Cela me semble malsain. Comme l'a dit le porte-parole du groupe radical, notre armée n'est pas une vache sacrée. Un débat démocratique à son sujet est nécessaire. N'est pas forcément mauvais Suisse celui qui se pose des questions et en pose sur notre effort de défense nationale. Il y a, je pense, autant de bons patriotes à gauche qu'à droite et je connais des patriotes patentés dont le patriotisme ne descend jamais jusqu'au niveau du porte-monnaie. Efforçons-nous donc d'être tolérants. Il n'y a pas de vraie démocratie sans cet effort de compréhension réciproque.

Pour en venir aux faits, je dirais que la majorité du groupe socialiste n'est d'accord ni avec la motion Carobbio, ni avec la majorité de la commission qui a rejeté une proposition, pourtant raisonnable, des porte-parole du parti socialiste.

Le Parti du travail et le Parti socialiste autonome m'étonnent toujours un peu lorsqu'ils prêchent la retenue en matière de dépenses militaires. Les pays qui sont leurs modèles et dont ils souhaitent nous faire adopter l'idéologie sont armés jusqu'aux dents et consacrent une part beaucoup plus grande de leur produit national brut que la Suisse à la défense nationale. Tous les voyageurs qui reviennent des pays communistes ont été frappés par le degré de préparation militaire atteint par ces pays, par l'omniprésence de l'armée et le respect qu'elle inspire dans la population. Et les défilés militaires, avec la troupe qui marche au pas de l'oeie, ne manquent pas non plus de frapper l'imagination des visiteurs. Il va de soi qu'il n'est pas question, dans ces pays, de contester l'institution de l'armée et la discipline de fer qui y règne. La Russie consacre quelque 12 à 15 pour cent de son produit national brut à la défense nationale, la République démocratique allemande 5 pour cent, la Tchécoslovaquie et la Pologne quelque 4 pour cent. Or, la Suisse, M. le conseiller fédéral Chevallaz l'a répété l'autre jour, consacrera en 1977 2,12 pour cent de son PNB à sa défense nationale.

Par sa motion, M. Carobbio, en fait, ne veut pas consolider les dépenses militaires au niveau atteint maintenant. Il souhaite les réduire d'une façon linéaire, mais toute mesure linéaire est, en soi, critiquable. En raison de cela, mais aussi parce que nous ne sommes pas disposés à partager l'attitude équivoque du Parti du travail et du Parti socialiste autonome en matière de défense nationale, nous

n'appuierons pas la motion que nous propose M. Carobbio.

Cependant, nous ne pouvons pas davantage partager l'opinion de tous ceux qui, dans cette enceinte, n'en finissent pas de nous répéter que notre effort de défense nationale est insuffisant, ou bien de ceux qui, comme M. Otto Fischer, écrivent qu'il est plus important d'augmenter les dépenses militaires que de voter la neuvième révision de l'AVS et d'améliorer l'aide aux universités. Il nous paraît faux, je dirai même que c'est faire preuve d'un certain défaitisme, de prétendre que notre armée est mal équipée. Notre armée est, et je tiens à insister sur ce fait, toute proportion gardée, bien sûr, une des plus fortes et des mieux équipées du monde. Cela, je ne suis d'ailleurs pas le seul à le prétendre. L'Institut pour les recherches stratégiques de Londres conclut, dans une étude, que la Suisse vient en tête de tous les pays pour l'efficacité de sa défense. Il n'y a pas de honte à le dire, n'en déplaise à ceux qui trouvent que nous n'en faisons jamais assez dans ce domaine.

Il est également faux de prétendre que l'effort militaire de notre pays se relâche parce que la part de la défense nationale dans les dépenses fédérales diminue. La Confédération ayant été chargée, au cours des ans, de tâches nouvelles, il est normal que la part relative des dépenses militaires diminue. Cela ne signifie d'ailleurs pas qu'en chiffres absolus, le montant des dépenses consacrées à notre défense ait diminué. En 1960, nous avons consacré 969 millions à la défense nationale, en 1977, plus de 3 milliards, soit près du 20 pour cent de l'ensemble des dépenses. Cela représente plus du double de ce que la Confédération consacre à l'enseignement et à la recherche (9,7 pour cent) et plus que ce que nous attribuons à la prévoyance sociale (18,7 pour cent).

Il est faux de prétendre en outre que cette charge a diminué ces dernières années par rapport au produit national brut. En 1973, elle représentait 1,9 pour cent, en 1974, 1,91 pour cent, en 1975, 1,95 pour cent, en 1976, 2,25 pour cent et il est prévu pour 1977, 2,12 pour cent. Pour les années à venir, cette proportion sera sans doute encore augmentée. Enfin, je voudrais encore ajouter que plusieurs orateurs, au cours du débat qui s'est déroulé la semaine passée à propos du rétablissement de l'équilibre de nos finances fédérales, ont tenté de justifier l'opération à laquelle nous étions en train de procéder en prétendant qu'il s'agissait de l'expression d'une volonté populaire. Cela est sans doute vrai, sinon le peuple suisse n'aurait pas voté à deux reprises et à une forte majorité le frein aux dépenses. Mais encore faut-il savoir sur quels postes le peuple suisse veut économiser. Or, il se trouve qu'un sondage a été effectué par la Société de recherches sociales appliquées qui démontre que le peuple suisse exige que la priorité soit donnée, en matière d'économies, aux dépenses militaires. Nous devrions avoir le courage d'interpréter jusqu'au bout la volonté populaire. Or, aucune allusion à ce sondage, qui semble pourtant être connu par les membres de la commission, n'a été faite dans cette enceinte par un député bourgeois.

Le groupe socialiste ne va pour autant – je l'ai déjà dit – suivre aveuglément M. Carobbio. Nous nous méfions des économies linéaires également en matière de défense nationale, car elles finissent toujours par se retourner contre le soldat, sous forme de réduction de la dotation en benzine pour les véhicules, ou sous forme de réduction de crédits attribués aux fourriers. Nous sommes toutefois convaincus qu'il est possible de faire des économies au titre de la défense militaire et, à ce propos, je suis heureux de pouvoir constater que M. Auer a prétendu exactement la même chose: un certain gaspillage, pour ne pas dire un gaspillage certain peut être constaté dans certains domaines de notre défense nationale. Nous souhaitons, nous, socialistes, que des économies raisonnables soient effectuées dans ce secteur. C'est dans cette optique que notre groupe va déposer, cette semaine encore, une mo-

tion proposant des économies ponctuelles qui ne sont pas sensées affecter la capacité de défense de notre pays.

**Präsident:** Das Wort hat Herr Carobbio zu einer persönlichen Erklärung.

**M. Carobbio:** Je vais prendre brièvement la parole pour faire une déclaration personnelle.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de mentionner ici le fait que l'on nous accuse souvent d'être opposés à la défense nationale. On a déjà plusieurs fois répété que nous sommes partisans du principe de la défense nationale mais que nous contestons la forme et la conception de cette dernière. Telle qu'elle ressort de la politique du Conseil fédéral. Pour sa part M. Morel, cherchant à donner un sens à l'équilibrisme de la majorité de son groupe, a rappelé ici des comparaisons avec les pays de l'Est. Or, l'on pourrait en dire beaucoup là-dessus et pour ce faire il faudrait examiner avec sérieux toutes les données du problème. Cependant, nous sommes ici pour discuter des problèmes suisses et nous sommes persuadés que les raisons de mettre en discussion le niveau des dépenses militaires actuelles ne manquent pas.

M. Morel nous reproche d'avoir proposé une réduction linéaire. Or, nous ne sommes pas un parti représenté au gouvernement; il aurait été très intéressant – et nous l'aurions appuyé – que le parti social-démocrate fasse des propositions articulées en faveur de réductions des dépenses militaires. Tel n'a pas été le cas. Nous nous sommes limités, quant à nous, à reprendre l'idée d'un collègue social-démocrate, M. Schmid.

Telles sont les raisons pour lesquelles je dois repousser les arguments de M. Morel et vous inviter, quoique cela ne serve pas à grand-chose, à appuyer notre motion.

**M. Richter, rapporteur:** La commission des finances n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur la motion de M. Carobbio, mais elle a pu le faire, comme nous vous l'avons dit tout à l'heure sur une motion préconisant également un plafonnement des dépenses militaires et à un niveau de 162 millions supérieur à celui que recommande M. Carobbio, à 3 millions.

Dès lors, nous nous sentons autorisés à rapporter ici les arguments de principe qui ont été évoqués à l'égard de la motion repoussée au sein de la commission des finances.

Peut-on plafonner les dépenses militaires? En séance de commission, nous avons eu l'occasion d'entendre le chef du Département militaire fédéral, M. le conseiller fédéral Gnägi, qui nous a expliqué en détail, chiffres en mains, les nombreuses motivations qui sont liées aux investissements en cours, planifiés sur ces prochaines années. Une bonne illustration de cette planification nous a été apportée tout à l'heure par plusieurs orateurs, notamment MM. Bommer et Auer, nous n'y revenons pas. On pourrait naturellement ici débattre des chiffres, comparer des pourcentages, établir les efforts successifs accomplis année après année, mais, comme la commission, nous croyons que nous nous devons avant tout de songer à la relative et lente progression des dépenses militaires par rapport aux autres secteurs du budget et par rapport aux budgets militaires des pays voisins et des Etats de l'Europe de l'Est. Ne s'agit-il pas plutôt d'une question de principe et la question principale qui vient à notre esprit est la suivante: «Veut-on, à travers ce plan financier, faire une démonstration d'intention qui aboutirait, si vous adoptiez la motion de M. Carobbio, à laisser entendre que nous voulons nous lier les mains en matière de défense nationale pour ces prochaines années, n'engager qu'un nombre de dépenses bien déterminé et renoncer au programme d'investissements planifiés et en cours de développement?»

Je crois que nous devons nous rappeler les leçons de l'Histoire. L'Histoire nous enseigne que partout où l'on a adopté le plafonnement des dépenses militaires à un moment donné, il a fallu, à un autre moment, opérer un

rattrapage lequel, en définitive, a coûté beaucoup plus cher.

D'autre part, voulons-nous, à l'heure actuelle, que l'étranger doute à juste titre de notre aptitude à juger correctement la situation politico-militaire ou se demande si nous ne sommes plus prêts à effectuer ce qui est nécessaire pour assurer notre sécurité, non pas sur une fraction seulement de notre territoire national, comme M. Forel le postulait encore l'autre soir à la télévision, mais bien sur sa totalité et c'est là, croyons-nous, que réside une différence de points de vue importante entre les propositions avancées par M. Carobbio et ses collègues du Parti du travail et la majorité de cette assemblée.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous vous invitons à repousser énergiquement la motion de M. Carobbio, démeurant évident qu'il appartient aux commissions des affaires militaires, à la commission des finances, à la commission de gestion de continuer à observer la vigilance nécessaire dans ce domaine également.

**Eisenring, Berichterstatter:** Ich möchte mich kurz äussern zu den Ausführungen von Herrn Muret. Der Bundesrat hat erstmals – meines Wissens – in einem Finanzplan die Kenntnisnahme beantragt, dies weder «zustimmend» noch «ablehnend». Ein Dispositiv im Sinne einer eigentlichen Beschlussfassung liegt allerdings nicht vor. Die Meinung der Kommission geht einfach dahin, dass wir von den Ausführungen des Bundesrates Kenntnis nehmen, so wie er es, nicht im üblichen Sinne, beantragt. Dem Antrag Muret – «Kenntnisnahme in ablehnendem Sinne» – könnte ein Antrag «Kenntnisnahme in zustimmendem Sinne» entgegengestellt werden. Dann wäre der juristische Salat perfekt. Somit stellen sich drei Varianten. Ich bin der Auffassung des Bundesrates, dass wir, ohne dass ein eigentliches Dispositiv vorliegt, vom Finanzplan einfach Kenntnis nehmen.

Nun zur Motion Carobbio. Einmal etwas Formelles: Herr Carobbio schlägt bekanntlich vor, dass die Ausgaben für die Landesverteidigung in den Jahren 1978 bis 1980 auf höchstens 3 Milliarden beschränkt werden. Wollte man bei der Interpretation böswillig sein, so könnte man sagen, Kollege Carobbio wolle die Militärausgaben überhaupt für diese Jahre insgesamt auf 3 Milliarden beschränken. Der Motionstext ist auch im französischen Text nicht sorgfältig ausgearbeitet. Die formelle Frage ist damit erledigt.

Zum Zweiten, zum Materiellen: Herr Carobbio hat sich über die Tagung der Finanzkommission als sehr gut informiert erwiesen. Offenbar war ihm das Protokoll zugänglich, wovon ich keine Kenntnis hatte. In der Finanzkommission ist tatsächlich eine Motion unseres Kollegen Schmid-St. Gallen eingereicht worden, die allerdings differenzierter war, aber gleichwohl mit 8 zu 17 Stimmen abgelehnt worden ist. Die Motion ging dahin, die Ausgaben 1978 und 1979 – Carobbio geht bis 1980 – auf dem Mass des Vorschlages 1977 zu stabilisieren. Der Antrag des Herrn Carobbio geht also in materieller – 3 Milliarden Franken pro Jahr – und in zeitlicher Hinsicht – bis 1980 – nicht unwe sentlich weiter.

Zur materiellen Seite noch kurz folgendes: Es wird die Einsparung beim Militär der Arbeitsbeschaffung und der Regionalhilfe gegenübergestellt. Wir müssen uns klar sein darüber, dass wir in den letzten Jahren gerade zulasten der laufenden und nun kritisierten Militärbudgets Beschlüsse gefasst haben, die wir auch billiger hätten haben können. Ich erinnere, dass allein die Beschaffung der Flugzeuge in den USA ohne die schweizerische Endfertigung um ungefähr 30 Millionen Franken billiger gekommen wäre. Damals hat man sachlicherweise die arbeitsbeschaffungspolitischen Probleme der bundeseigenen Flugzeugwerke berücksichtigt.

Eine andere Frage – um einen zweiten Komplex herauszugehen – ist diejenige, die in der Kommission zur Sprache kam, nämlich die Beschäftigungslage der Militärwerkstätten und der Munitionsfabriken sowie der Reduktion der Munitionsabgaben. Herr Bundesrat Gnägi hat auf die Ge-

fahr von Entlassungen von ungefähr 100 Mitarbeitern in der Munitionsfabriken hingewiesen. Ich glaube, man muss Realpolitik betreiben und die grösseren Zusammenhänge sehen.

Keine Uebersicht bietet, nachdem das Militärdepartement in den letzten Jahren aus eigenem Antrieb – wie es von Herrn Auer dargestellt worden ist; aber auch poussiert durch das Parlament – zu punktuellen Einsparungen gelangt ist, der Finanzplan über die Frage der weiteren möglichen Einsparungen aufgrund der Beschlüsse der Verwaltung bzw. des Bundesrates. In diesem Sinn sind wir im Parlament doch alle heute einig, dass das Militär keine heilige Kuh – die bereits zweimal zitiert worden ist – darstellt.

Ich möchte aber dem Argument entgegentreten, das verschiedentlich aufgetaucht ist, dass die Sparbeschlüsse, die im Grund genommen gar keine echten Sparbeschlüsse sind, sondern Verzögerungsbeschlüsse, nur das Eidgenössische Militärdepartement ausgeklammert hätten. Ausgeklammert ist nämlich – das muss einmal festgehalten werden – auch das Politische Departement. Wir haben keinen Beschluss gefasst, der das Politische Departement treffen würde. Es ergibt sich damit die Kongruenz zwischen der sparpolitischen Haltung in bezug auf den Sicherheits- und den Wehrgedanken einerseits und der Tätigkeit der Schweiz im aussenpolitischen Bereich (Entwicklungshilfe usw.) anderseits.

Weitere Vergleiche mit dem Ausland hinsichtlich des Vergleiches der Militäraufwendungen der Schweiz zum Bruttosozialprodukt, zu den Steuereinnahmen usw. können wir uns ersparen. In der Kommission war man auf jeden Fall in bezug auf die Motion Schmid grossmehrheitlich der Auffassung, dass nicht die Prozentzahlen entscheidend seien, von wo sie auch abgeleitet sind und was als Grundlage genommen wird, sondern entscheidend ist die Glaubwürdigkeit der Wehrbereitschaft und des Grundsatzes der bewaffneten Neutralität.

In diesem Sinn bitte ich Sie, aus militärischen und aus wirtschaftlichen Gründen die Motion Carobbio abzulehnen.

**M. Chevallaz, conseiller fédéral:** Je ne serai pas long à réfuter la proposition de M. Muret de prendre connaissance avec déplaisir ou désapprobation du plan financier que le Conseil fédéral vous a présenté.

Le débat d'entrée en matière, la discussion puis l'approbation des mesures de modération ont démontré, directement et indirectement, votre accord positif à cette planification. J'ai eu dans ce contexte l'occasion de démontrer qu'une politique d'assainissement des finances de la Confédération, en réforme et en augmentation supportable de l'impôt, en modération de la croissance des dépenses au rythme de la croissance économique, était la condition d'une politique de développement économique, de lutte contre l'inflation et de sécurité sociale. Le désordre des finances et l'inflation qui en serait tôt ou tard la conséquence seraient lourds moins pour les privilégiés du sort que pour les petits salariés, les petits indépendants et les rentiers sociaux. Je vous propose donc, dans le sens de MM. les rapporteurs, de prendre acte avec un préjugé favorable du plan financier 1978-1980.

En ce qui concerne les frais d'entretien et d'exploitation des routes nationales, je répondrai de la façon suivante à M. Albrecht. Les prestations actuellement servies par la Confédération demeureront en vigueur quant aux frais d'entretien et d'exploitation. Ce sont, je le rappelle, l'éclairage des tunnels, le renouvellement du revêtement routier, les stations de secours, le remplacement des installations de secours provisoires. Par contre, ne sont pas prévues pour le moment des prestations telles que la prise en charge totale ou partielle au prorata des subventions fédérales des travaux d'entretien et d'exploitation généraux. Sur ce plan le problème reste ouvert. Vous savez que la modification de la constitution pour la participation de la Confédération aux frais d'entretien, c'est-à-dire la révision de l'article 36 de la constitution fédérale, est encore en

suspens, à ma connaissance, devant le Conseil des Etats. C'est un objectif d'avenir que nous ne devons pas négliger si l'on pense aux charges de certains cantons - tels Uri, Nidwald, les Grisons - qui supportent pour l'intérêt général des frais d'entretien assez élevés. Mais il n'est pas possible actuellement d'anticiper sur la révision de la constitution et de la législation.

Le Conseil fédéral s'oppose à la motion de M. Carobbio et ceci pour les raisons suivantes. Tout d'abord, il est faux d'opposer politique sociale et budget militaire. La politique sociale des conditions de travail, de sécurité, est liée à une conception de justice et également à la cohésion du pays. Nous ne l'avons pas négligée et nous ne la négligerais pas, même si nous ne suivons pas à la lettre les sondages d'opinion dans leurs variations saisonnières - le Conseil fédéral ne travaille pas encore par sondage d'opinion.

De 1960 à 1975, les dépenses globales de la Confédération ont été multipliées par 5, le budget militaire par 3, la prévoyance sociale a été multipliée par 8, l'enseignement et la recherche par 12 et les transports par 14. En 1960, la prévoyance sociale pesait d'un peu plus de 12 pour cent du budget fédéral, 18,7 en 1977, tandis que le budget militaire passait de 37 à 20 pour cent. Les budgets sociaux de la Confédération, des cantons et des communes représentaient en 1974 un ordre de grandeur de 8 milliards et demi contre 3 milliards 100 millions aux dépenses militaires. En 1975, les dépenses militaires, presque exclusivement payées par la Confédération, représentaient 2 milliards et 600 millions; les dépenses sociales, privées et publiques, s'élevaient à 26 milliards et 400 millions, c'est-à-dire dix fois plus. On aurait donc grand tort de prétendre que notre politique sociale a été, sur le plan communal, cantonal, sur le plan privé, sur le plan fédéral, négligée à l'avantage de la défense militaire. Pour les années 1978 et 1979, les dépenses sociales globales de la Confédération seront en augmentation de 6 pour cent l'an, donc 2 pour cent de plus que la croissance moyenne des dépenses, et les dépenses militaires se tiendront grossièrement très légèrement au-dessus du développement des dépenses générales.

Quant au budget militaire lui-même, sans les dépenses de protection civile, je rappelle qu'il représentait près de 3 pour cent du produit national brut en 1960 et 1,9 pour cent en 1977. Il n'y a pas divergence avec M. Morel qui, comme je l'ai d'ailleurs fait précédemment, a pris les chiffres globaux de la défense, y compris les travaux de protection civile. A la réserve de l'Autriche, du Luxembourg, du Liechtenstein et de Monaco, nous sommes au-dessous des dépenses militaires des pays de l'OTAN, sans parler des autres. Je ne reviendrai pas sur les chiffres que MM. Auer et Morel ont très justement évoqués et cités tout à l'heure, en mentionnant notamment les pays où l'on défile au pas cadencé entre les chars porteurs de fusées atomiques.

Je dirai aussi que malgré l'éloge, sans aucun doute mérité, dont nous avons pris acte, que M. Morel faisait tout à l'heure de notre préparation militaire, les chiffres qu'il évoquait démontrent tout de même que notre préparation constitue, en matériel et en instruction, un minimum par rapport à l'effort délibérément consenti soit par les pays de l'OTAN, soit par un pays neutre comme la Suède.

M. Elsenring a parlé tout à l'heure du volume de travail distribué par le budget militaire. Ce volume de travail est fort important, bien que ce ne soit pas la justification essentielle du budget militaire.

La défense nationale, trois guerres européennes l'ont démontré malgré tous les scepticismes qui les ont précédées chez nous, est avec la cohésion politique et sociale qui lui est étroitement liée, un élément indispensable à notre liberté, au droit de décider nous-mêmes de notre sort, de notre orientation politique, à notre refus de subir la loi d'un régime totalitaire quel qu'il soit. Cela a été démontré en 1939-1945 particulièrement. Nous sommes restés libres, nous avons pu nous exprimer, nous n'avons pas connu l'occupation, ni la mise sous condition. Ce qui

valait en 1939 reste valable dans l'insécurité d'aujourd'hui face au budget militaire, face aux armements, aux effectifs et aux incertitudes politiques de l'Europe et du monde.

Lors d'une émission de la télévision romande samedi dernier - M. Richter s'y référant tout à l'heure - M. Forel qui est le spécialiste militaire du POP, avec distinction d'ailleurs, prenait, avec une certaine désinvolture, pour argument, dans sa volonté de modérer les dépenses militaires, la figure justement populaire du général Guisan. Je me demande s'il est possible de lui faire entendre - par intermédiaire puisqu'il n'est pas ici aujourd'hui - que la préparation de notre défense, avant 1939 et pendant la guerre, ne s'est pas nourrie de bonnes paroles et de l'air du temps. En 1934/1935, les dépenses militaires s'élevaient à 20 pour cent du budget total de la Confédération. En un temps où l'armement était infiniment plus simple et moins sophistiqué. Elles ont passé de 20 pour cent à 35 pour cent, puis en 1940 elles ont atteint 62 pour cent du budget. La défense nationale ne peut pas être un exercice improvisé transformant brusquement, au jour J, des gardes locales ou des pompiers en troupes de guérilla efficaces. La guérilla est la forme du combat techniquement et moralement la plus difficile. La défense se prépare dans la continuité, en matériel et en instruction.

La motion Carobbio, par le plafonnement qu'elle propose de notre budget militaire, réduirait sensiblement les crédits de la défense de 226 millions en 1978, de 457 millions en 1979, soit en deux ans une diminution de 700 millions pour notre défense. Cette motion porterait atteinte à la crédibilité de notre défense, nous vous demandons de la rejeter. La Suisse ne veut pas être le paillasson de l'Europe où les puissances viendraient tour à tour essuyer leurs bottes.

**Präsident:** Damit können wir die Motion Carobbio und den Antrag Muret zum Finanzplan bereinigen. Wir stimmen zuerst über die Motion Carobbio ab. Herr Carobbio beantragt, die Ausgaben für die Landesverteidigung auf höchstens 3 Milliarden zu plafonieren. Kommission und Bundesrat lehnen diese Motion ab.

#### Abstimmung - Vote

Für Annahme der Motion Carobbio	10 Stimmen
Dagegen	126 Stimmen

**Präsident:** Zum Finanzplan: Herr Muret beantragt Kenntnisnahme vom Finanzplan und den Perspektiven in ablehnendem Sinne. Kommission und Bundesrat beantragen Ihnen, vom Finanzplan für die Jahre 1978 bis 1980 mit Perspektiven für das Jahr 1981 Kenntnis zu nehmen.

#### Abstimmung - Vote

Für den Antrag der Kommission	131 Stimmen
Für den Antrag Muret	7 Stimmen

#### An den Ständerat - Au Conseil des Etats

## **Finanzplan 1978-1980**

### **Plan financier 1978-1980**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1977
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	11
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	77.009
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.03.1977 - 15:30
Date	
Data	
Seite	260-266
Page	
Pagina	
Ref. No	20 005 523